

LE PETIT PORTEUR DE JOURNAL

AUX ABONNÉS, La Veille de l'An de Grâce 1860.

Air: — C'est la petite mendiante. Demain c'est la nouvelle année, Temps de plaisirs et de fêtes; Demain est la grande journée... Pour qui dans sa bonté se fie, Point de mirage décevant.

31 décembre 1859.

A NOS LECTEURS.

Pour permettre à nos employés de profiter des jours de fêtes, nos Ateliers seront fermés lundi prochain. La Minerve sortira mardi à midi et samedi à midi.

LA MINERVE.

Vendredi matin 30 Décembre 1859.

LE NOUVEL AN.

Obsédés comme nous le sommes constamment par des occupations dont le tort n'est pas de requérir trop souvent le haut-ton, l'élégance en fait de style, nous éprouvons à rendre nos hommages à nos lecteurs et lectrices, à l'occasion du nouvel an, un malaise du genre de celui que la chronique railleuse prête à M. Ampère, un jour qu'il se trouvait être un des invités de Madame de Fontannes.

On leur dit ensuite que, selon les anciens principes de la politique coloniale anglaise, la mère-patrie insistait à avoir le monopole du commerce du Canada. Si l'écrivain avait l'intention de donner à ce paragraphe la portée d'un argument, il attaquait le libre commerce par ses racines mêmes; s'il n'avait pas cette intention, il est difficile de concevoir pourquoi il l'a écrit.

Parmi les événements et les faits les plus importants que nous avons à consigner dans notre revue de l'année mil huit cent cinquante neuf, il en est deux dont les caractères respectifs dénotent que le Canada vient de faire un pas immense vers un état meilleur, sous le double rapport de la morale et de l'industrie, ces deux seules garanties de la véritable prospérité des peuples.

L'an dernier, comptant sur la sérénité apparente qui régnait partout, nous étions loin de penser que nous aurions à enregistrer si tôt le fait de sanglantes batailles comme celles de Magenta et de Solferino. Du moins, sommes nous heureux de dire que l'issue de chacune de nos batailles a été glorieuse pour le nos français, et que les flots de sang versés par ce peuple glorieux l'ont été pour une cause sainte

et noble, — l'affranchissement des Italiens du joug de l'Autriche. Une cause encore plus sainte et plus noble que celle qui vient d'armer le bras vengeur de la France: — le châtiement d'un peuple obstiné, rétrograde et méchant, la répression de crimes inouïs exercés sur d'héroïques missionnaires, la juste punition d'un gouvernement chinois. Puisse cette expédition lointaine opérer les fruits que l'on en attend. Elle a droit à nos vœux comme catholiques et comme canadiens-français.

Nous avons aussi à enregistrer le conflit qui vient d'éclater entre l'Espagne et le Maroc. Ici encore, — c'est un autre titre à la célébrité de l'année qui va bientôt finir, — c'est le principe civilisateur qui est aux prises avec la barbarie. L'inconstance des choses humaines ne nous autorise pas à compter sûrement que l'année mil huit cent soixante verra se commencer pour le plus grand nombre des peuples policés, une longue ère de prospérité et de paix. Nous sommes heureux de songer cependant que le commencement de cette année sera marqué par une œuvre de conciliation, — le Congrès de Paris, convoqué pour le 5 janvier prochain. Le grand nombre des Puissances catholiques qui ont été invitées à prendre part à ce Congrès nous donne à espérer que le Saint-Père en obtiendra une réparation aux maux que la Révolution et l'Impiété ont récemment souillés sur ses États, une garantie contre de nouvelles agressions.

Une bonne réponse au "Times" de Londres.

Le Morning Herald de Londres a éprouvé la même indignation que la presse de cette province en lisant l'article du Times dont nous avons dit un mot à nos lecteurs dans un numéro précédent. Nous nous fesons un plaisir et un devoir de traduire ici l'excellente réponse qu'il fait au Times dans sa feuille du 3 décembre. La voici:

L'ARTICLE DU "TIMES" TOUCHANT LE CANADA. L'Australie et le Canada ont encouru les mauvais vouloir du Times. La première menace de répudier les principes du libre échange, tandis que le dernier a commis le péché mortel d'imposer un tarif protecteur.

Tel est pourtant le ton et le style du Times s'adressant à nos compatriotes habitant un pays établi par des loyalistes, dont la loyauté n'a jamais été ébranlée; qui ont noblement repoussé avec leur propre milice, l'invasion des Etats-Unis; qui ont soutenu de nos héros de la Crimée et des Indes; et qui ont donné à la mère-patrie un régiment en devenant son Colonel. On nous dit que, pour la défense de ce splendide territoire, pas un sabre anglais ne serait tiré. Quiconque le verra sera bienvenu dans l'Amérique Britannique du Nord, au magnifique port de Halifax, et à la noble navigation du St-Laurent. Nous allons abandonner cette portion des domaines de Sa Majesté qui peut seule devenir en état de contrebalancer la rapacité envahissante de la république, et céder la route qui unira l'Océan pacifique à l'Atlantique. Comme de raison la Colombie Britannique sera incluse avec l'île de Vancouver, et nous ne devons plus rien avoir à faire avec la 14e parallèle. Nous ne devons plus nous occuper de l'état futur de New-Westminster et de la Rivière Fraser. Cependant, si notre mémoire ne nous fait pas défaut, nous nous rappelons que le Times s'indignait de la prise de San-Juan par les Américains, et se plaisait à faire des menaces belliqueuses pour la recouvrer. Ainsi, nous allons nous battre pour une petite île, et abandonner le Canada sans tirer un sabre. Et pourquoi cela? Parce que l'Inspecteur-Général a haussé le tarif. C'est avec un sentiment de honte que nous avons écrit ces commentaires; et parce que nous sentons que le Times dégrade sa position quand il donne cours à des balivernes comme celles qui ont paru dans ses colonnes de mardi dernier.

Tablettes Historiques Canadiennes.

M. Bibaud vient de publier un nouveau pamphlet sous le titre ci-dessus. Je dis nouveau, mais je m'explique en ajoutant que le titre est la seule chose nouvelle que contiennent ses 39 pages. J'ai dit aussi, «vient de publier»; et le public, qui n'en sait rien, me reprochera peut-être cette expression, dans la pensée que M. Bibaud a pu faire imprimer ces pages pour son usage particulier! Ce reproche serait assez vraisemblablement fondé, mais, comme le hasard m'en a mis une copie entre les mains, je pense avoir le droit d'en faire l'examen et la critique publiquement.

Cette publication ne porte pas de nom d'auteur, mais on y reconnaît aisément les Sagamos Illustres, le Dictionnaire Historique, le Panthéon Canadien et les Institutes Historiques que l'auteur cite en disant «mes Institutes.» Enfin, c'est une nouvelle édition des erreurs historiques de Bibaud, jeune, et dans l'intérêt de la vérité, j'en relèverai quelques unes, de peur qu'il en circule plus tard quelque autre copie.

10. On lit à la page 3: «En 1663, la compagnie (des cent associés) affaiblie par la mort de Richelieu, fut obligée de rendre le pays au Roi.» La compagnie de la Nouvelle-France a existé pendant 36 ans, de 1627 à 1663, 15 ans du vivant de Richelieu, et 21 ans après sa mort, arrivée en 1642. Ainsi l'affaiblissement fut donc long de 21 ans!

20. A la page 4, M. Bibaud dit, en parlant des formes du gouvernement du Canada: «Un gouvernement responsable dont les principaux ministres sont, le Procureur-Général, ou ministre de la justice, le Secré-

taire Provincial, qui ressemble au chancelier ou au Garde des Sceaux, l'Inspecteur-Général des Comptes &c.» M. le professeur ignore donc que le titre d'Inspecteur-Général des Comptes n'existe plus en Canada, et qu'une loi lui a substitué celui de Ministre des Finances. 30. On lit à la page 5: «Sault de Montmorency. Champlain le baptisa ainsi en 1608, en l'honneur du vice-roi de ce nom.» En 1608, il n'y avait pas de vice-roi de ce nom. Le duc de Montmorency qui fut vice-roi en 1620 était né en 1595, et par conséquent, n'était âgé que de 13 ans quand le Sault fut ainsi baptisé par Champlain en 1608. Il n'avait fait aucune action remarquable à cette époque. Son père qui était aussi duc, maréchal, comtable de France, et alors en grande faveur à la cour, était plutôt dans la pensée de Champlain qu'un enfant de 13 ans, quand il donna ce nom au Sault.

40. A la page 7, M. Bibaud refuse d'admettre que M. de Thémis fut fait maréchal en 1616 et qu'il dut s'appeler Pons de Lausières-Thémis-Cardaillac; et cependant il n'a que l'autorité du «Nouveau Dictionnaire» publié à Caen en 1779, à opposer à celle de Moreri, de Chaudon et Delandine, de D'Aubigny, des Archives Curieuses de l'histoire de France, du Mercure de France, de la Correspondance de Richelieu publiée sous les auspices du gouvernement français, &c., &c.

50. On lit à la page 8: «Henri de Lévy («Non Lévis» comme le dit la Société (Historique) duc de Ventadour.» Cependant, tous les dictionnaires biographiques que j'ai lus disent Lévis ou Lévi, et même le Panthéon Canadien de Bibaud, jeune, page 295. D'ailleurs, cette famille distinguée existe encore en France et écrit Lévis.

60. Même page: «Il y a eu en France des ducs d'Anville, mais non de Dampville et encore moins de Damville.» D'ordinaire les ducs prennent les noms de leurs duchés; or les dictionnaires anciens et nouveaux, Vossien, Bouillet, Bescherelle, Dezobry et Bachelet, Feller, &c., n'écrivent pas Anville mais Danville, nom d'un bourg de Normandie qui avait titre de duché. C'était anciennement une baronie; mais elle fut érigée en duché-pairie en 1610 en faveur de Charles de Montmorency.

70. Même page: «Ce vice-roi (le duc de Damville) n'eut pas long-temps juridiction sur le Canada, pour lequel il fut indemnisé par la Compagnie des Cent Associés.» C'est pourquoi, je le cite comme «le dernier de la suite des cinq ou six vice-rois du Canada en succession non interrompue.» Mais évidemment M. Bibaud ne sait plus son Panthéon par cœur. Ce n'est pas François Christophe de Lévis, duc de Damville (ou d'Anville, selon Bibaud) que le Panthéon Canadien représente comme le dernier vice-roi du Canada. A la page 295 il nous dit: «Ventadour (Henri de Lévis duc de) Lieutenant-Général pour le Roi au gouvernement de Languedoc, fut le dernier des vice-rois propriétaires de la Nouvelle-France ou d'Amérique, en 1625.» François Christophe de Lévis, duc de Damville, frère de ce dernier, ne fut pas vice-roi en 1625, mais de 1644 à 1660. Il ne fut pas par conséquent de la succession non interrompue des premiers vice-rois; au contraire, il ne fut nommé comme successeur du duc de Ventadour qu'après 17 ans d'interruption.

80. Même page: «Ce vice-roi (le duc de Damville) n'eut pas long-temps juridiction sur le Canada.» C'est une admission qu'il eut au moins cette juridiction pendant quelque temps. Or, s'il eut cette juridiction pendant quelque temps, entre 1644 et 1660, (et sa commission confirmative de 1655 le prouve) ce fut en dépit de la charte de la Compagnie des Cent Associés. Et si les deux pouvoirs ont pu exister conjointement pendant un temps, le pouvoir de la Compagnie en vertu de sa charte, et le pouvoir du vice-roi venu de sa commission, comme réprimant la personne du Roi, M. Bibaud n'a donc pas droit de dire que le Cardinal de Richelieu n'a pas pu exercer dans les colonies la même autorité que les vice-rois, à cause de l'existence de cette charte.

90. A la même page 8 et suivante, M. Bibaud prétend que le Marquis de Feuquières, vice-roi en 1660, et le comte d'Estrades qui lui succéda, n'eurent aucune autorité directe sur la Nouvelle-France, vu que certains documents de Paris parlent d'une indemnité offerte par la Compagnie des cent associés au duc de Damville pour le faire renoncer à l'autorité que sa commission lui donnait au Canada, et aussi d'une opposition par la même Compagnie des cent à la vérification des lettres patentes du marquis de Feuquières, quant au Canada.

Cette opposition même prouve que la commission du marquis lui donnait juridiction sur le Canada, et les documents ne prouvent pas et ne disent pas même que l'opposition de la Compagnie eut pour résultat de faire révoquer cette disposition. Bien plus, le mémoire publié par la Société Historique de Montréal, cite un arrêt du conseil d'Etat, en date de 1661, dans lequel le roi Louis XIV dit: «A notre aimé et féal conseiller en nos conseils d'Etat et privé, le sieur marquis de Feuquières, et notre Lieutenant-Général représentant notre personne dans toute l'étendue de l'Amérique, tant méridionale que septentrionale, &c., &c.» Si cela n'est pas pour M. Bibaud une preuve que l'opposition de la Compagnie ne fut pas maintenue, c'en est une pour moi. Ma conviction augmente encore quand je lis dans le même mémoire que le marquis de Feuquières envoya des lettres de noblesse à M. Pierre Boucher, Gouverneur des Trois-Rivières pour le récompenser de la défense héroïque qu'il avait faite de cette place en 1653. Quand je vois aussi ce même M. Boucher, à son retour de France, appeler le comte d'Estrades «Notre Vice-Roi» et dire qu'il avait pris des avis de lui, je n'hésite pas à croire qu'il avait lui aussi juridiction sur le Canada. En outre les documents de Paris cités par M. Bibaud disent expressément que la Commission de d'Estrades lui donnait pouvoir sur les terres-fermes, Isles et Rivières du Canada, d'Acadie, des Antilles, &c., &c.

100. Page 12, à la fin d'une liste de gouvernants, M. Bibaud dit: «La plupart de mes Commandants Généraux n'ont été que des militaires, je crois, dans la liste du Commandeur Viger.» C'est une grave erreur: la liste de feu M. le Commandeur Viger est complète; elle n'omet qu'un seul des Commandants Généraux de M. Bibaud; c'est le baron de Longueuil III que M. Bibaud fait «Commandant Général depuis le départ de Duquesne, jusqu'à l'arrivée de M. Pierre François de Rigaud, marquis de Vaudreuil-Cavagnal.» Calculons l'espace de temps qui s'est écoulé entre le départ de l'un et l'arrivée de l'autre, puis nous aurons la durée du commandement général du baron de Longueuil III. Voyons: M. de Vaudreuil arriva à Québec le 4 juillet 1755. Le lendemain, 5 juillet, M. Duquesne lui donna à Québec des instructions, et le 15 juillet suivant, il écrivait de Québec à M. Machault que M. Vaudreuil était monté à Montréal dès le 12!

Question. Combien de temps M. le baron de Longueuil III fut-il Commandant Général? Réponse. Moins 15 jours! L'omission de ce nom dans la liste du Commandeur Viger n'est donc pas une faute. D'un autre côté, la liste de feu M. Viger fait mention du Commandant-Général de Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil (1703) et la liste de M. Bibaud n'en dit rien. Cette dernière omission due par omission et par commission. 110. A la page 12, on lit: «Major Général Guy Carleton Capitaine-Général (1774): En son absence le Colonel Hamilton, puis le Brigadier Hope.» Ces deux derniers furent Lieutenants-Gouverneurs, non en l'absence du gén. Carleton, mais en l'absence de Sir Frederick Haldimand; le col. Hamilton en 1784 et le Brig. Hope en 1785. 120. On lit à la page 13: «Le Commandeur Viger a aussi mis le gén. Clitherow administrateur, et M. A. Boucher et l'abbé Provancher Pont suivi: Cela est d'autant plus malheureux que le Commandeur a refusé après le nom du général. Cependant, le juge en chef Lafontaine veut, à tort ou à droit, que Clitherow ait été au moins député gouverneur.» M. le Commandeur voulait précisément la même chose que le juge en chef, Sir L. H. Lafontaine; et il était probablement présents tous les deux à Kingston, lorsqu'en 1811 le général Clitherow fut député gouverneur pour proroger le parlement. 130. Page 14, on lit: «le comte de Cathcart, administrateur (1845).» M. Bibaud ignore sans doute que le comte de Cathcart fut nommé gouverneur-général en 1846. Au moins il ne le dit pas. 140. Même page: «Le Commandant des Forces Rowan, député pour clore la législature, (1849).» M. Bibaud paraît ignorer que ce général fut administrateur pendant l'absence du comte d'Elgin en 1853. Du moins il ne le dit pas. 150. A la page 15, dans la liste des Intendants de la Nouvelle-France, M. Bibaud place le chevalier Jacques Duchesneau à la date 1669, tandis que sa commission, publiée dans les Edits et Ordonnances, est datée du 5 juin 1675. Il place François Bigot à la date de 1752, tandis que sa commission est datée du 1er janvier 1748. 160. Je crois pouvoir affirmer que M. Bibaud se trompe grandement lorsqu'il dit, à la page 16, que la liste des gouverneurs de Montréal, préparée par le commandeur Viger n'était pas aussi complète que celle qu'il publie; et aussi, lorsqu'il suppose, à la page 17 que M. Viger n'avait pas une liste des gouverneurs des Trois-Rivières. Je pense qu'on trouvera dans les recherches du Commandeur, sur les gouverneurs des Trois-Rivières, quelques noms marqués qu'on ne se trouve pas dans la liste de M. Bibaud; et entre autres ceux du marquis de Crisafy, que Charlevoix nomme Crisay, du sieur Cabanas, &c., &c. 170. Puisque M. Bibaud fait mention de Sir James Stuart, député-gouverneur pour signer quelques documents, pourquoi ne mentionne-t-il pas aussi M. Etienne Parent, qui a eu le même titre, s'il ne l'a pas encore? Je n'ai fait l'examen que des 17 premières pages des Tablettes Historiques et je n'ai indiqué que les principales erreurs qui s'y rencontrent. Si ces corrections peuvent être utiles à quelqu'un, et même à M. Bibaud, j'en serai fort heureux.

«res vice-roi, et notre Lieutenant-Général représentant notre personne dans toute l'étendue de l'Amérique, tant méridionale que septentrionale, &c., &c.» Si cela n'est pas pour M. Bibaud une preuve que l'opposition de la Compagnie ne fut pas maintenue, c'en est une pour moi. Ma conviction augmente encore quand je lis dans le même mémoire que le marquis de Feuquières envoya des lettres de noblesse à M. Pierre Boucher, Gouverneur des Trois-Rivières pour le récompenser de la défense héroïque qu'il avait faite de cette place en 1653. Quand je vois aussi ce même M. Boucher, à son retour de France, appeler le comte d'Estrades «Notre Vice-Roi» et dire qu'il avait pris des avis de lui, je n'hésite pas à croire qu'il avait lui aussi juridiction sur le Canada. En outre les documents de Paris cités par M. Bibaud disent expressément que la Commission de d'Estrades lui donnait pouvoir sur les terres-fermes, Isles et Rivières du Canada, d'Acadie, des Antilles, &c., &c.

Le Docteur Yves est arrivé à Montréal. Il donnera sa leçon de lecture, ce soir, vendredi, à la Salle Bonaventure, à 8 heures précises. Le sujet qu'il traitera est Rome Chrétienne, Patronne des Sciences. Tout le monde sait qu'il est un des plus illustres convertis des derniers temps, et nous espérons que les Auditeurs viendront, en grand nombre, témoignager de leur sympathie pour un si noble caractère, et de leur admiration pour un des plus grands talents reconnus parmi les meilleurs lecteurs.

Le grand bazar du Cabinet de Lecture Paroissial annoncé pour le mois dernier aura définitivement lieu le 9 du mois prochain.

Ce sera l'ouverture de la grande et magnifique Salle construite pour cette institution sur les rues Notre-Dame et St-François-Xavier. C'est là que les directeurs de cette œuvre si excellente convieront bientôt le public ami de la littérature et des sciences, à un nouveau cours de lectures. Espérons que cette institution littéraire qui a si bien commencé ses utiles travaux dans l'humble bâtisse de la rue St-Joseph, prendra un développement proportionné à la grandeur du nouvel édifice qui lui est destiné.

Les ressources ordinaires du Cabinet de Lecture Paroissial ne sont pas encore considérables; elles ne sont pas suffisantes pour acquiescer les dépenses encourues pour la construction de ce splendide édifice, l'un des plus beaux monuments de Montréal. Ces ressources proviennent des contributions des membres et des dons généreux de personnes dévouées aux bonnes œuvres, et qui comprennent bien celle du Cabinet l'emporte sur toutes les autres, parcequ'elle a pour but la conservation des saines doctrines, du bon goût dans la littérature et le perfectionnement moral et intellectuel de notre jeunesse instruite, qui aura plus tard et à déjà tant d'influence sur notre société.

Le bazar que nous annonçons a donc pour but d'augmenter les ressources de cette institution ou plutôt de diminuer ses dettes. Qui ne se fera pas un plaisir de donner son obole pour aider une entreprise publique qui doit avoir des résultats si utiles? — Du reste, nous disons «donner une obole», mais il vrait dire ce ne sera pas un don; il y aura compensation pour les visiteurs. La salle est immense et permettra d'y admettre et d'y étaler avantageusement tout ce que la charité publique voudra bien destiner à ce bazar. On peut compter sur une des plus riches expositions d'objets d'art et de goût d'une grande variété et d'une grande beauté. — Qu'il nous suffise de dire que les Dames et Demeiselles de Montréal employent depuis longtemps déjà leurs moments de loisir à travailler pour le succès de ce bazar; et on sait ce que peuvent leur dévouement et leur zèle pour les œuvres louables.

Nous aurions tort de ne pas dire aussi que les Rév. MM. Regourd et Mercier, qui brûlent constamment de l'amour du bien, ont mis la main à l'œuvre. Elle sera donc bénie et fructifiera selon leurs désirs, nous en sommes certain.

Nouvelles du Canada.

Fondation à Griffintown. — Nous regrettons d'avoir à signaler un sinistre qui malheureusement arriva chaque année, c'est à dire l'inondation d'une partie de Griffintown. Les eaux du fleuve subitement gonflées se répandirent dans la plupart de ses quartiers et ont même envahi un grand nombre de caves dans les rues McGill et St-Paul. Les principaux endroits inondés à Griffintown sont les rues Egan, William, Murray et Kempf. Les autres furent aussi plus ou moins atteints. Il y eut de ce fait de grands dommages et de grandes nuisances, et il est étrange que les parties intéressées n'aient point trouvé jusqu'à présent un moyen d'y remédier.

—Un Membre d'Electeurs du Quartier du Centre ont présenté à l'Échevin Thompson un service d'argent consistant en un pot à vin, deux coupes et un plateau, — en témoignage de leur appréciation de ses services dans le conseil par l'impulsion qu'il a donnée à l'amélioration de la rue Notre-Dame.

—Vendredi dernier, les échoppes du nouveau marché, au coin des rues de la Montagne et Bonaventure ont toutes été vendues à l'encan. La concurrence était vive, et il y avait eu un plus grand nombre de ces échoppes, si se seraient aisément vendus. Le coût du marché n'était que de £50, tandis que les échoppes, au nombre de 10 ont été livrées chacune pour ce montant.

Vente importante par le shérif. — Au nombre des ventes qui auront lieu de ce mois prochain par l'entremise de ce fonctionnaire, figure celle du remort de fer de Rawdon et de l'industrie qui aura lieu le 10 du mois prochain à la porte de l'église du village d'Industrie. Ce sera un placement avantageux pour les capitalistes, car c'est un excellent chemin, appelé à faire partie du chemin projeté du Nord et par conséquent susceptible de donner un plus tard de grands bénéfices à l'acquiescer.

—Nous regrettons d'apprendre le décès d'Edouard Jos. Dionne, Conseiller Législatif, décédé à St-Pierre les Bequets, le 26 décembre courant.

Elections municipales. — On nous informe qu'un certain nombre d'Electeurs du quartier St-Louis ont sollicité M. Homier de se porter candidat pour ce quartier aux prochaines élections municipales, et que ce Monsieur a accepté la candidature.

COMMERCE.

Grâce au froid rigoureux que nous avons eu durant ces derniers jours, notre pont de glace est enfin pris, et on a commencé déjà une traversée régulière entre Montréal et Longueuil au pied du Courant. — Nos marchands ont été plus ou moins abondamment fournis durant la dernière semaine; mais on doit s'attendre maintenant à un grand changement sensible tant dans une quantité plus abondante de provisions qu'à une baisse dans les prix. — Il est à remarquer que dans les fêtes une hausse se fait toujours sentir dans le marché.

Il y a eu de transactions dans le marché à la fleur de sucre. Les ventes du No. 1 ont été de \$10 à \$15 et du No. 2 à \$4.30. De la fleur de blé du printemps est en demande à \$5.20 marché/huile. — Il y a eu de l'acier dans le marché, les cotes de l'extra ton de \$5.75 à \$6; double extra \$6.25 à \$6.50. — La fleur en sacs se vend à 14 à 15.

—Mgr. de Charbonnel, Evêque de Toronto, a prêché en faveur de l'œuvre de la Propagation de la Foi dans les différentes églises catholiques de Montréal depuis deux semaines. Il parle toujours avec le même bonheur et le même succès, car un nombre considérable de personnes se sont enrôlées comme chefs de dizaines à la suite de chaque sermon. Sa Grandeur comptait dimanche dernier qu'il aurait dans Montréal au moins dix mille associés nouveaux avant son départ de cette cité.

Le Docteur Yves est arrivé à Montréal. Il donnera sa leçon de lecture, ce soir, vendredi, à la Salle Bonaventure, à 8 heures précises. Le sujet qu'il traitera est Rome Chrétienne, Patronne des Sciences. Tout le monde sait qu'il est un des plus illustres convertis des derniers temps, et nous espérons que les Auditeurs viendront, en grand nombre, témoignager de leur sympathie pour un si noble caractère, et de leur admiration pour un des plus grands talents reconnus parmi les meilleurs lecteurs.

BAZAR.

Le grand bazar du Cabinet de Lecture Paroissial annoncé pour le mois dernier aura définitivement lieu le 9 du mois prochain.

Ce sera l'ouverture de la grande et magnifique Salle construite pour cette institution sur les rues Notre-Dame et St-François-Xavier. C'est là que les directeurs de cette œuvre si excellente convieront bientôt le public ami de la littérature et des sciences, à un nouveau cours de lectures. Espérons que cette institution littéraire qui a si bien commencé ses utiles travaux dans l'humble bâtisse de la rue St-Joseph, prendra un développement proportionné à la grandeur du nouvel édifice qui lui est destiné.

Les ressources ordinaires du Cabinet de Lecture Paroissial ne sont pas encore considérables; elles ne sont pas suffisantes pour acquiescer les dépenses encourues pour la construction de ce splendide édifice, l'un des plus beaux monuments de Montréal. Ces ressources proviennent des contributions des membres et des dons généreux de personnes dévouées aux bonnes œuvres, et qui comprennent bien celle du Cabinet l'emporte sur toutes les autres, parcequ'elle a pour but la conservation des saines doctrines, du bon goût dans la littérature et le perfectionnement moral et intellectuel de notre jeunesse instruite, qui aura plus tard et à déjà tant d'influence sur notre société.

Le bazar que nous annonçons a donc pour but d'augmenter les ressources de cette institution ou plutôt de diminuer ses dettes. Qui ne se fera pas un plaisir de donner son obole pour aider une entreprise publique qui doit avoir des résultats si utiles? — Du reste, nous disons «donner une obole», mais il vrait dire ce ne sera pas un don; il y aura compensation pour les visiteurs. La salle est immense et permettra d'y admettre et d'y étaler avantageusement tout ce que la charité publique voudra bien destiner à ce bazar. On peut compter sur une des plus riches expositions d'objets d'art et de goût d'une grande variété et d'une grande beauté. — Qu'il nous suffise de dire que les Dames et Demeiselles de Montréal employent depuis longtemps déjà leurs moments de loisir à travailler pour le succès de ce bazar; et on sait ce que peuvent leur dévouement et leur zèle pour les œuvres louables.

Nous aurions tort de ne pas dire aussi que les Rév. MM. Regourd et Mercier, qui brûlent constamment de l'amour du bien, ont mis la main à l'œuvre. Elle sera donc bénie et fructifiera selon leurs désirs, nous en sommes certain.

Cour de Police.

Devant C. J. Coursol, Jueur. Mardi, 27 Dec. 1859. Larcin supposé d'un Courrier de la Maille. Le mardi 5 courant, un maçon canadien nommé Guibault, se rendit à 8 heures du matin au bureau de Poste de cette ville dans l'intention d'expédier une lettre d'argent à l'adresse de Joseph Dorion, huissier, résidant à St-Eustache. Le sac de la maille ayant été ouvert, on trouva une somme de 25 dollars, les commis refusant de l'ouvrir, Guibault sorti ensuite, rencontra dans la rue Dorion, conducteur de la maille de St-Eustache au point de se rendre à sa destination. Dorion demanda s'il voulait se charger de la lettre et la remettre saine et sauve à Dorion; ce à quoi Guibault répondit «qu'il le ferait s'il était payé.»

Guibault offrit à Guibault 15 sous pour que celui-ci refusât d'abord mais accepta ensuite. Guibault, ouvrant alors la lettre, en montra au conducteur le contenu consistant en cinq billets de cinq piastres de la banque de Montréal et \$1 de la banque de la cité, en lui remettant en même temps le prix convenu pour son message.

Depuis le 5 septembre le plaigant «Dorion, et comme il n'avait point reçu le montant de cet envoi, Guibault déclara sous serment que Dorion s'était approprié ces cinq piastres de plus que, le 23 courant il s'est adressé au Dr. Meilleur, maître de poste, pour se plaindre de son subordonné Ouellette. Le Dr. répondit à Guibault qu'il ne pouvait pas intervenir dans cette affaire et qu'il devait demander justice ailleurs.

Joseph Dorion, huissier de St-Eustache étant assermenté, déclara et dit que le 15 courant, il reçut du bureau de poste de St-Eustache deux lettres de Guibault, lui annonçant qu'il avait mis par lui six piastres entre les mains de Ouellette. Dorion s'en fit immédiatement trouver et conduire au point où se trouvait Dorion, et lui demanda l'argent qu'il lui avait remis. Ce dernier répondit qu'il n'avait ni argent, ni lettre. Dorion, voyant qu'il persistait dans sa dénégation, lui dit d'être sur ses gardes et lui lut une des lettres qu'il venait de recevoir. Ouellette admit alors qu'il avait reçu une lettre d'argent, mais qu'il ne savait pas ce qu'elle contenait, vu qu'étant ivre, il avait perdu le tout sur la route. John Mitchell, conducteur de la maille, a subéquentement informé l'huissier Ouellette qu'il était parfaitement sûr lors de son arrivée à St-Eustache, avec la maille, le 5 courant. Guibault a déclaré aussi que le conducteur était sûr lorsqu'il lui remit la lettre.

Le prisonnier confessa volontiers à M. Coursol qu'il avait reçu l'argent, mais qu'il l'avait perdu sur la route. Ouellette donna alors une caution de £80 pour répondre de sa comparution à la procureur de Quartier de Sessions.

COMMERCE.

Grâce au froid rigoureux que nous avons eu durant ces derniers jours, notre pont de glace est enfin pris, et on a commencé déjà une traversée régulière entre Montréal et Longueuil au pied du Courant. — Nos marchands ont été plus ou moins abondamment fournis durant la dernière semaine; mais on doit s'attendre maintenant à un grand changement sensible tant dans une quantité plus abondante de provisions qu'à une baisse dans les prix. — Il est à remarquer que dans les fêtes une hausse se fait toujours sentir dans le marché.

Il y a eu de transactions dans le marché à la fleur de sucre. Les ventes du No. 1 ont été de \$10 à \$15 et du No. 2 à \$4.30. De la fleur de blé du printemps est en demande à \$5.20 marché/huile. — Il y a eu de l'acier dans le marché, les cotes de l'extra ton de \$5.75 à \$6; double extra \$6.25 à \$6.50. — La fleur en sacs se vend à 14 à 15.

—Mgr. de Charbonnel, Evêque de Toronto, a prêché en faveur de l'œuvre de la Propagation de la Foi dans les différentes églises catholiques de Montréal depuis deux semaines. Il parle toujours avec le même bonheur et le même succès, car un nombre considérable de personnes se sont enrôlées comme chefs de dizaines à la suite de chaque sermon. Sa Grandeur comptait dimanche dernier qu'il aurait dans Montréal au moins dix mille associés nouveaux avant son départ de cette cité.

Le Docteur Yves est arrivé à Montréal. Il donnera sa leçon de lecture, ce soir, vendredi, à la Salle Bonaventure, à 8 heures précises. Le sujet qu'il traitera est Rome Chrétienne, Patronne des Sciences. Tout le monde sait qu'il est un des plus illustres convertis des derniers temps, et nous espérons que les Auditeurs viendront, en grand nombre, témoignager de leur sympathie pour un si noble caractère, et de leur admiration pour un des plus grands talents reconnus parmi les meilleurs lecteurs.

BAZAR.

Le grand bazar du Cabinet de Lecture Paroissial annoncé pour le mois dernier aura définitivement lieu le 9 du mois prochain.

Ce sera l'ouverture de la grande et magnifique Salle construite pour cette institution sur les rues Notre-Dame et St-François-Xavier. C'est là que les directeurs de cette œuvre si excellente convieront bientôt le public ami de la littérature et des sciences, à un nouveau cours de lectures. Espérons que cette institution littéraire qui a si bien commencé ses utiles travaux dans l'humble bâtisse de la rue St-Joseph, prendra un développement proportionné à la grandeur du nouvel édifice qui lui est destiné.

Les ressources ordinaires du Cabinet de Lecture Paroissial ne sont pas encore considérables; elles ne sont pas suffisantes pour acquiescer les dépenses encourues pour la construction de ce splendide édifice, l'un des plus beaux monuments de Montréal. Ces ressources proviennent des contributions des membres et des dons généreux de personnes dévouées aux bonnes œuvres, et qui comprennent bien celle du Cabinet l'emporte sur toutes les autres, parcequ'elle a pour but la conservation des saines doctrines, du bon goût dans la littérature et le perfectionnement moral et intellectuel de notre jeunesse instruite, qui aura plus tard et à déjà tant d'influence sur notre société.

Le bazar que nous annonçons a donc pour but d'augmenter les ressources de cette institution ou plutôt de diminuer ses dettes. Qui ne se fera pas un plaisir de donner son obole pour aider une entreprise publique qui doit avoir des résultats si utiles? — Du reste, nous disons «donner une obole», mais il vrait dire ce ne sera pas un don; il y aura compensation pour les visiteurs. La salle est immense et permettra d'y admettre et d'y étaler avantageusement tout ce que la charité publique voudra bien destiner à ce bazar. On peut compter sur une des plus riches expositions d'objets d'art et de goût d'une grande variété et d'une grande beauté. — Qu'il nous suffise de dire que les Dames et Demeiselles de Montréal employent depuis longtemps déjà leurs moments de loisir à travailler pour le succès de ce bazar; et on sait ce que peuvent leur dévouement et leur zèle pour les œuvres louables.

Nous aurions tort de ne pas dire aussi que les Rév. MM. Regourd et Mercier, qui brûlent constamment de l'amour du bien, ont mis la main à l'œuvre. Elle sera donc bénie et fructifiera selon leurs désirs, nous en sommes certain.

Cour de Police.

Devant C. J. Coursol, Jueur. Mardi, 27 Dec. 1859. Larcin supposé d'un Courrier de la Maille. Le mardi 5 courant, un maçon canadien nommé Guibault, se rendit à 8 heures du matin au bureau de Poste de cette ville dans l'intention d'expédier une lettre d'argent à l'adresse de Joseph Dorion, huissier, résidant à St-Eustache. Le sac de la maille ayant été ouvert, on trouva une somme de 25 dollars, les commis refusant de l'ouvrir, Guibault sorti ensuite, rencontra dans la rue Dorion, conducteur de la maille de St-Eustache au point de se rendre à sa destination. Dorion demanda s'il voulait se charger de la lettre et la remettre saine et sauve à Dorion; ce à quoi Guibault répondit «qu'il le ferait s'il était payé.»

Guibault offrit à Guibault 15 sous pour que celui-ci refusât d'abord mais accepta ensuite. Guibault, ouvrant alors la lettre, en montra au conducteur le contenu consistant en cinq billets de cinq piastres de la banque de Montréal et \$1 de la banque de la cité, en lui remettant en même temps le prix convenu pour son message.

Depuis le 5 septembre le plaigant «Dorion, et comme il n'avait point reçu le montant de cet envoi, Guibault déclara sous serment que Dorion s'était approprié ces cinq piastres de plus que, le 23 courant il s'est adressé au Dr. Meilleur, maître de poste, pour se plaindre de son subordonné Ouellette. Le Dr. répondit à Guibault qu'il ne pouvait pas intervenir dans cette affaire et qu'il devait demander justice ailleurs.

Joseph Dorion, huissier de St-Eustache étant assermenté, déclara et dit que le 15 courant, il reçut du bureau de poste de St-Eustache deux lettres de Guibault, lui annonçant qu'il avait mis par lui six piastres entre les mains de Ouellette. Dorion s'en fit immédiatement trouver et conduire au point où se trouvait Dorion, et lui demanda l'argent qu'il lui avait remis. Ce dernier répondit qu'il n'avait ni argent, ni lettre. Dorion, voyant qu'il persistait dans sa dénégation, lui dit d'être sur ses gardes et lui lut une des lettres qu'il venait de recevoir. Ouellette admit alors qu'il avait reçu une lettre d'argent, mais qu'il ne savait pas ce qu'elle contenait, vu qu'étant ivre, il avait perdu le tout sur la route. John Mitchell, conducteur de la maille, a subéquentement informé l'huissier Ouellette qu'il était parfaitement sûr lors de son arrivée à St-Eustache, avec la maille

